

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

OBJET : Avenant n° 1 au marché de travaux réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur la commune de La Chevrolière

Par une décision du 15 mars 2022, le Bureau communautaire a confié le marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur la commune de La Chevrolière, à l'entreprise SOCOVA TP, pour un montant de 317 699.25 € HT.

L'avenant n°1 a pour objet :

- D'acter la prolongation de délai de 61 jours, suite aux travaux supplémentaires.
- D'acter la création de prix nouveaux et l'impact financier sur le marché.

Ces modifications techniques représentent une moins-value financière de -12 754.60 € HT sur le montant du marché public et porte le montant du marché à 304 944.65 € HT. Cette évolution de montant conduit à une évolution du marché initial de - 4.01%.

Le Président de Grand Lieu Communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Président, pour approuver et conclure tous les avenants aux marchés, si l'avenant n'a pas d'incidence financière ou s'il conduit à une évolution du montant du marché initial inférieure à 5%

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

DÉCIDE

Article 1 – Approuve l'avenant n° 1 au marché de travaux de réhabilitation de réseaux d'eaux usées sur la commune de La Chevrolière, d'un montant de -12 754.60 € HT portant le montant total du marché à 304 944.65 € HT.

Article 2 - Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire.

Article 3 - Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE030-P200223
Publié sur le site internet le : -- / -- / --

Fait à La Chevrolière, le 20 février 2023

Le Président,
Johann BOBLIN,